

## Club Canin Brignolais - Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2020

### PROJETS DE RESOLUTION

#### 1° rapport moral et bilan d'activité

Le Président présentera son rapport moral et les différents délégués ou leur représentant présenteront :

- la participation des équipes sportives, et des résultats dans chaque discipline exercée au Club ;
- la synthèse de l'organisation des concours organisés au Club ;
- la situation matérielle du Club (travaux, administratif, etc.)
- des prévisions pour l'année en cours (travaux, dates de fermeture et ouverture annuelle....).

2° Comptes de l'exercice 2019, suivant projet de résolution ci-après : (par vote soumis à la majorité des votes exprimés) Après débat, il sera procédé au vote concernant l'approbation des comptes présentés.

3° Budget prévisionnel 2020, suivant projet de résolution ci-après : (par vote soumis à la majorité des votes exprimés) Après présentation et débat, il sera procédé au vote concernant l'approbation du budget prévisionnel

4° Renouvellement partiel du comité. (par vote à majorité relative à un seul tour) Suite à l'appel de candidatures pour six postes à renouveler au sein du comité, la commission des élections a procédé au dépouillement des candidatures reçues. Elle a présenté au comité **11** candidatures conformes aux exigences des Statuts et Règlement Intérieur de notre association, présentés ici par ordre alphabétique :

- BLACHE Valérie
- CUNY Catherine
- ETIENNE Sylvie
- FISCHER Isabelle membre sortant rééligible
- FRONT Renée
- GENON Guy membre sortant rééligible
- GROS Patrick
- MONNIER Candy membre sortant rééligible
- PENVEN Pascale
- RIOUFFREYT Gael
- SAADIA Gilbert membre sortant rééligible

Les candidats pourront se présenter à leurs électeurs par l'envoi d'une profession de foi (une seule page format A4 autorisée) adressée à Pierre MOUREN qui sera affichée sur le site internet de notre association : [WWW.CLUBCANINBRIGNOLAIS.COM](http://WWW.CLUBCANINBRIGNOLAIS.COM) dans la rubrique « élections au Comité Directeur ».

Il sera procédé au vote au moyen des outils fournis par le comité. Ces votes, à bulletin secret, seront dépouillés parmi les votes exprimés en séance du jour et ceux reçus par correspondance, décachetés lors du dépouillement. Pour voter, les membres rayent les noms des candidats qu'ils ne souhaitent pas et laissant au maximum 6 noms. Tout bulletin qui contiendrait plus de 6 noms non rayés, comportant des rajouts, inscriptions, signes distinctifs, ou toute rature autre que celle des candidats non retenus sera jugé comme nul et les votes par correspondance reçus après la date limite ne seront pas comptabilisés.

Il n'y aura qu'un seul tour de scrutin. Seront élus les 6 candidats ayant obtenu le plus de voix. Parmi ces 6 élus, celui qui aura obtenu le moins de voix sera élu pour 3 ans en remplacement du poste vacant. En cas d'égalité de voix le candidat le plus âgé sera retenu. Les 5 autres seront élus pour 6 ans.

#### 5° Réponses aux questions retenues

## Club Canin Brignolais - Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2020

### MODALITES DE VOTE POUR L'ELECTION PARTIELLE DU COMITE

#### Modalités de vote en séance

- Choisir 6 candidats **maximum** sans mettre de signe distinctif sur le bulletin - **Rayer les autres** - Glisser le bulletin dans l'enveloppe - Fermer l'enveloppe sans la cacheter - Déposer l'enveloppe dans le réceptacle

#### Modalités de vote par correspondance

- Choisir 6 candidats **maximum** sans mettre de signe distinctif sur le bulletin - **Rayer les autres** - Glisser le bulletin dans l'enveloppe - Fermer l'enveloppe sans la cacheter - Glisser l'enveloppe de vote dans une autre enveloppe accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité – **Sur l'enveloppe extérieure mentionner au dos son nom et son prénom** - Poster cette dernière suffisamment affranchie à l'adresse :

M. Pierre MOUREN  
Elections Comité CCB  
28, Chemin de la Marjolaine  
83670 TAVERNES

Date limite de **réception** : 17/04/2020 minuit. Dans tous les cas, il est impératif de respecter scrupuleusement les modalités ci-dessus, sous peine de nullité du vote

Autres motifs de nullité, liste non exhaustive :

- Sélection des noms autrement qu'indiqué
- Inscription de toute nature sur le bulletin en recto ou en verso
- Inscription de toute nature sur l'enveloppe de vote
- Bulletin utilisé n'est pas celui fourni
- L'enveloppe de vote n'est pas celle fournie
- Plus de 6 noms sont choisis
- Plus d'un bulletin est inséré
- Le bulletin est déchiré, même partiellement.
- L'enveloppe de vote est déchirée, même partiellement

. La commission des élections 2020 (M . Pierre MOUREN, Mme Maryse MOUREN, Mme Laurence FUME) procédera au dépouillement assistée de deux assesseurs volontaires parmi l'assemblée. Les candidats ne pourront pas être assesseurs, mais pourront assister au dépouillement, sans y prendre part.